



Plan local d'urbanisme

Colmars les Alpes

Inventaire du patrimoine

Conformément à l'article L.151-19 du code de l'urbanisme



Les objectifs en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti

A- Définition du patrimoine bâti :

Le patrimoine bâti est une des composantes de l'identité du territoire. Il se compose de bâtiments emblématiques (édifices religieux...) ou d'éléments plus modestes (maisons particulières, anciennes fermes, clôtures et portails...). Certains ensembles urbains, bien que composés d'éléments relativement modestes, sont remarquables et constituent une autre forme de patrimoine.

B – Objectifs de la collectivité :

Dans une agglomération, il convient avant tout d'identifier le patrimoine afin de le préserver et d'inciter à sa mise en valeur. Deux objectifs généraux sont à concilier partout, en trouvant à chaque fois le bon équilibre :

- il faut d'une part veiller à ne pas dénaturer le patrimoine. Il en va de l'identité du territoire, mais aussi de son attractivité. Pour cela, on recherchera en permanence l'authenticité des bâtiments, le respect des techniques et des matériaux traditionnels, la réparation des éléments en place plutôt que leur remplacement par des éléments neufs...

- il faut d'autre part faire en sorte que ce patrimoine trouve des usages. Rien n'est pire qu'un élément du patrimoine dont on n'a plus l'usage. C'est la certitude que personne ne veillera sérieusement à son entretien et qu'il déperira à court ou moyen terme. Il faut donc accepter que l'usage des éléments de patrimoine puisse évoluer afin de garantir leur pérennité à long terme.

C'est au nom de ce second objectif qu'il convient de définir dans quelles conditions le bâti est susceptible de pouvoir évoluer.

C – Poursuite du travail par le Pays des A3V Asses- Verdon-Vaïre-Var :

Des études ont été menées par un travail partenarial entre le Pays des A3V, le service de l'Inventaire général du Patrimoine culturel, les élus, les associations et les acteurs locaux. Des inventaires ont été réalisés autour du patrimoine militaire de frontière, culturels et pré-industriel. Désireuse de créer un projet d'innovation du tourisme, le pays des A3V ambitionne la mise en place d'un projet d'aménagement et d'innovation touristiques en milieu rural pour répondre à un appel à projet européen. Le pays désire notamment valoriser son patrimoine artisanal et industriel.

Un projet de trois sites de découverte et un parcours d'itinérance patrimoniale existe sur le territoire pour valoriser le savoir-faire artisanal du Pays ouvert au public :

- La minoterie de la Mure Argens sur la transformation du blé
- La distillerie de Barrême sur la lavande,
- Le buffet de la gare de Thorame Haute sur l'industrie de la draperie et le pastoralisme,
- L'itinéraire patrimonial autour du savoir-faire de la draperie dans la vallée du Haut Verdon Val d'Allos.

Le Pays poursuit son travail d'identification du patrimoine pour mieux le valoriser. Le présent inventaire participe à cette dynamique de territoire de valorisation des éléments patrimoniaux du Pays.

L'article L151-11 du Code de l'Urbanisme dispose :

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Liste des éléments linéaires et ponctuels identifiés dans le PLU :

<i>NOM</i>	<i>Section</i>	<i>Numéro</i>	<i>Contenance (en m²) ou linéaire (en ml)</i>
Canal du moulin			
Canal de l'adroit			
Fournil Chaumie	A	512	300
Chapelle Saint Esprit, Chaumie Haut	A	555	360
Moulin farine puis scierie puis centrale hydro et laiterie	AB	625/ 626	914
Ancien arsenal (actuellement salle des fêtes)	AB	24	475
Lavoir	AB	36	75
Maison	AB	52	64
Maison	AB	53	65
Maison (protection des soléiades et toitures)	AB	54	88
Chapelle	AB	56	80
Pigeonnier	AB	58	95
Pigeonnier	AB	64	155
Maison musée	AB	64	155
Fontaine	AB	73	71
Maison : protéger escalier qui mène au chemin de ronde	AB	73	71
Maison : à protéger soléiade et toiture	AB	99	49
Maison (dont soléiade) Janine Etienne	AB	141	80
Fontaine de l'ancienne mairie (adossée parcelle)	AB	143	-
Ancienne épicerie, usine de pates alimentaires, Grand Rue	AB	157	172
Presbytère	AB	158	82
Maison ancienne gendarmerie	AB	168	150
Fontaine-lavoir, place du Presbytère (proche parcelle)	AB	168	-
Maison	AB	176	45
Maison (dont soléiade à protéger)	AB	179	65
Magasin poudre	AB	186	250
Caserne Gassendi	AB	190	245
Maison jaune, cadran solaire	AB	192	170
Ancien hôtel de voyageurs dit Hôtel des Alpes	AB	197	358
Chapelle St Joseph	AB	198	490
Fontaine place Girieud (sur le domaine public en face la mairie, au droit de la parcelle indiquée)	AB	198	-
Mairie	AB	199	135
Ancien hôtel de voyageurs dit Hostellerie Vauban (actuellement Maison)	AB	226	3270
Arbre à préserver	AB	239	1960

<i>NOM</i>	<i>Section</i>	<i>Numéro</i>	<i>Contenance (en m²) ou linéaire (en ml)</i>
Statue de mission monumentale : Saint-Jean Baptiste	AB	240	-
Moulin farine - usine textile	AB	289	385
Maison : soléiade et poulie d'origine	AB	366	58
Hôtel de France	AB	431	775
Maison de villégiature	AB	437	673
Moulin foulon taillanderie (actuellement maison)	AB	594	140
Fontaine Place Neuve (place Neuve) (proche parcelle)	AB	622	-
Fournil, Clignon Haut	B	82	21
Fontaine Clignon Haut	B	87	107
Chapelle Sainte-Marie Madeleine	B	95	63
Croix monumentale, Clignon Haut	B	225	4860
Chapelle Sainte Trinité, Clignon Bas	B	261	18
Fournil Clignon Bas	B	266	75
Oratoire St Jean Baptiste et monument à Paulette Cèze, lieu dit Chabanier, route du Col des Champs	C	130	-
Chapelle ST GERVAIS / ST PROTAIS	D	964	13492
Fontaine Saint-Pierre (rue Saint-Pierre)	Non cadastré		-
Fontaine des Poules (Borne fontaine), Place du Barri	Non cadastré		-
Monument aux morts, Grand Rue	Non cadastré		-

Une partie de ces éléments figure dans l'inventaire régional du patrimoine :
<https://dossiersinventaire.maregionsud.fr/>